

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL A COMMANDE N° OBR/03./F/2018-2019 POUR LA FOURNITURE DES PRODUITS DE RAFRAICHISSEMENT.

Date de Publication : 13./11./2018

Date d'ouverture des offres : 03./12./2018

1. Objet.

L'Office Burundais des Recettes lance un Avis d'Appel d'Offres pour «**la fourniture des produits de rafraîchissement**», dont les spécifications et les quantités se trouvent en annexe 1 du présent Avis d'Appel d'Offres.

2. Financement.

Le Marché est financé à 100% sur fonds propres de l'OBR, exercice 2018-2019.

3. Spécification du Marché

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi. Le marché est constitué de deux (2) lots :

- Lot 1: Produits de rafraîchissement
- Lot 2 : Eau minérale

4. Délai lieu et modalité de livraison

Le délai de livraison est fixé à cinq (5) jours calendaires à compter de la date de réception d'un Bon Commande pour chaque lot, mais les soumissionnaires peuvent proposer des délais les plus courts. Les livraisons se feront à l'Immeuble VIRAGO, 2^{ème} étage. Les livraisons se feront sur commande.

5. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, à toute personne morale ou physique remplissant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

6. Présentation des offres.

Les offres seront présentées sous-enveloppe fermée contenant les documents suivants :

1. Une garantie de soumission pour chaque lot, établie suivant le modèle en annexe 3;
2. Une copie du certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF);
3. Un formulaire de renseignement sur le soumissionnaire, établie suivant le modèle en annexe 2;
4. Un bordereau des prix, établi suivant le modèle en annexe 1.

e

N.B : Les chèques certifiés pour la garantie de soumission ne seront pas acceptés et feront objet de rejet de l'offre lors de l'analyse.

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté sur le site web de l'Office Burundais des Recettes (www.obr.bi), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7h30' à 12h 00' et de 14h 00' à 17h 30', heure locale à l'adresse ci-après :

Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes,
Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,
Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,
B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 02

La version physique pourra également être obtenue gratuitement au Service des Approvisionnements de l'OBR sise immeuble VIRAGO, 3^{ème} étage Téléphone : 22 28 25 11/2228 22 02.

8. Dépôt et Ouverture des Offres.

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le **03/12/2018 à 10 heures locales**. Elles porteront obligatoirement la mention : **Dossier D'appel d'Offres National Ouvert A COMMANDE N° OBR/0.9/F/2018-2019, A n'ouvrir qu'en séance publique du 03/12/2018, à 10h 30'**.

L'ouverture des offres aura lieu le **03/12/2018 à 10 h 30'** dans l'une des salles des réunions de l'Immeuble VIRAGO COMPLEX. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les membres de la sous-commission d'ouverture. Les soumissionnaires ou leurs représentants présents à l'ouverture signeront un registre attestant leur présence. Les offres déposées après la date et/ou l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité.

9. Délais d'engagement.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de nonante (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

10. Garantie de soumission

Une garantie bancaire de soumission est exigée:

- **100 000 BIF (cent mille francs burundais)** pour le lot 1 ;
- **200 000 BIF (deux cent mille francs burundais)** pour le lot 2.

11. Evaluation et comparaison des offres

La commission de passation vérifiera les documents demandés au point 7 et la conformité des produits proposés par rapport aux spécifications décrites dans l'annexe 1.

12. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire administrativement et techniquement conformes, et financièrement moins disant. La lettre de marché sera adressée au soumissionnaire gagnant.

13. Modalités de paiement

Le paiement se fera par virement bancaire au compte du fournisseur dans trente (30) jours suivant la présentation de chaque facture accompagnés par un bordereaux de livraison signé par un représentant de l'Autorité contractant habilité.

14. Renseignements

Toute demande de renseignements doit parvenir au Maître de l'Ouvrage au plus dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le 09/11/2018

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

Frédéric MANIRAMBONA

